

Nous devrions avoir honte d'agir ainsi. A ceux qui ne voient pas d'autres moyens que les taxes pour accorder les augmentations nécessaires et qui n'ont pas hésité à s'accorder les augmentations que l'on sait, je demanderai ce qui les empêche d'agir quand il s'agit d'accorder des augmentations justifiées à ceux qui en ont bien plus besoin qu'eux? Pourquoi vouloir rationner les familles canadiennes? Les producteurs et les marchands les offre à grand frais d'annonces.

Pourquoi les taxes viennent-elles contrecarrer l'effet des annonces?

C'est tout simplement illogique. En rationnant l'argent par des taxes abusives, on rationne du même coup l'écoulement des produits. Il ne doit pas être nécessaire d'avoir inventé les boutons à quatre trous pour comprendre cela.

Quand il s'agit de produits, on semble comprendre qu'il n'est pas nécessaire de priver les gens pour fournir à toutes les familles canadiennes les produits dont ils ont besoin.

Le Canada, pays riche, peut certainement nourrir et vêtir tous les Canadiens en même temps, sans priver les uns pour servir les autres. Il s'agit tout simplement de voir la richesse réelle en choses au lieu de la voir dans le signe, qui n'est qu'un moyen de se procurer les choses qui existent en abondance.

Il est malheureux qu'un trop grand nombre de politiciens semblent encore s'arrêter à la publicité tapageuse des financiers. Il n'est pas étonnant qu'un certain nombre de nos diplômés se tournent vers le socialisme avec un empressement curieux.

Avec leurs lettres et leurs sciences plus apprises que comprises et surtout à cause de leurs ambitions de régner beaucoup plus que de servir, ils se préparent les premières places de façon à bénéficier d'une sécurité assurée. Ils devraient tenir un peu plus compte des besoins de la population.

Nous exigeons des allocations et des pensions sans taxes. La plupart de nos économistes ne semblent pas le comprendre. Ils comprennent bien tout ce qui les favorise, mais quand il s'agit des autres, ils présentent diverses objections.

Nous perdons trop de temps ici, à la Chambre, à chercher à établir qui a raison, et nous semblons oublier de chercher ce qui est juste.

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills.

Le 24 novembre 1970—M. Saltsman—Bill intitulé: «Loi établissant une Corporation de développement du Canada.»

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai dit à la Chambre, vendredi dernier, que la présidence faisait des réserves sur ce bill et j'ai invité les députés qui aimeraient discuter de son admissibilité sur le plan de la procédure à me soumettre leurs arguments maintenant ou, s'ils le préfèrent, plus tard. Si le député de Waterloo (M. Saltsman) veut en ce moment plaider en faveur du bill, du point de vue de la procédure, je l'écouterai volontiers.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, compte tenu de vos remarques la semaine dernière, j'ai

examiné le bill en vue de le rendre acceptable et j'espère que mes efforts ont été fructueux. Le but d'une mesure d'initiative parlementaire est très souvent d'attirer l'attention sur une question importante. Nous n'avons pas l'intention d'y faire des propositions entraînant des dépenses gouvernementales. La corporation, en l'occurrence, subviendrait entièrement à ses besoins. Par conséquent, monsieur l'Orateur, étant donné que ce bill ne comporte aucune proposition concernant des dépenses gouvernementales, j'espère que vous me permettrez de le présenter.

M. l'Orateur: Si d'autres arguments ne sont pas invoqués au sujet de ce bill, on me laissera peut-être examiner cette affaire d'un peu plus près. J'ai dit au député la semaine dernière que je voulais bien lui accorder le bénéfice du doute. Nous pourrions peut-être agir à cet égard comme nous l'avons fait pour d'autres bills. Nous pourrions étudier ce qui peut être tenu pour les dispositions du bill et avec le consentement de la Chambre le modifier en conséquence.

Quoi qu'il en soit, j'étudierai la question pour voir si la présidence, en collaboration avec le député et le légiste parlementaire, ne pourrait rendre le projet de loi acceptable du point de vue de la procédure.

* * *

● (2.40 p.m.)

LE CODE CRIMINEL

AMENDEMENT CONCERNANT L'OBLETÉRATION DES NUMÉROS DE SÉRIE DES VÉHICULES AUTOMOBILES

M. Barry Mather (Surrey) demande à déposer le bill C-201, modifiant le Code criminel (Suppression des numéros de série des véhicules à moteur).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Mather: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet tout simplement de rendre illégal l'usage ou la possession d'un véhicule à moteur dont le numéro de série a été modifié ou oblitéré. Il est inconcevable qu'on puisse oblitérer ou modifier le numéro de série d'un véhicule à moteur pour une raison autre que de dissimuler le fait que le véhicule a été volé. L'an dernier, les voitures volées ont coûté aux Canadiens plus de 20 millions de dollars.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

OFFICE NATIONAL DU FILM—LE FILM «SMALLWOOD»

Question n° 109—**M. Carter:**

1. Combien a coûté le film produit par l'Office national du film sur le premier ministre J. R. Smallwood et qui s'intitule pour le moment «Smallwood»?